



R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

## C O M M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 18  
représentés : 04  
votants : 22  
absents : 01

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

Le Maire,

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022 À 19H00**

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

**PRESENTS :**  
Kévin SUBRENAT, Maire ;  
Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE, Jacques  
RAYNAL adjoints au Maire ;  
Laurence LAVEAU, Jean-Pierre MAZZON, Michel RATON, Alain  
MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Franck LACOSTE, Réjane LIAGRE,  
Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert DODOGARAY, Nadine  
DEBAISIEUX, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**  
David VIELLE donne procuration à Éric PASQUET,  
Mylène ROUDAUD donne procuration à Laurence LAVEAU,  
Hanif OUBROU donne procuration à Michel RATON.  
Christian LAPEYRE donne procuration à Gilbert DODOGARAY.

**ABSENT :**  
Marcel LESOILLE

**SECRETARE DE SEANCE :**  
Sandrine VILLENAVE

### **DÉLIBÉRATION N° 048 09 2022 – RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT DE VACATAIRE – ADMINISTRATION - AUTORISATION**

Présentation par Michel RATON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

M. Raton indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

M. Raton informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un ou plusieurs vacataires en vue de renforcer le service administratif pour nécessité de service afin de maintenir une organisation optimale.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation :

- soit rémunérée sur la base d'un taux horaire équivalent au montant du SMIC en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un ou plusieurs vacataire(s) ;
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant équivalent au SMIC en vigueur;
- **INFORME** que la dépense sera prévue au Budget ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

**VOTE :**            **Pour : 14**

**Contre : 8 (G. DODOGARAY, N. DEBAISIEUX,  
C. LAPEYRE, I. BESSE, M. LOPEZ,  
R. LIAGRE, C. LABARRERE,  
J-P. MAZZON)**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré le 26 septembre 2022

Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Kévin SUBRENAT

